



ZOOM JOURS DE CARENCE

UN ROMAN POLITIQUE QUI NE SE BASE QUE SUR MEPRIS...



snpes.pjj.fsu@mailo.com



01 42 60 11 49



<https://www.facebook.com/profile.php?id=100064701035003>



<https://youtube.com/@ouiauparideleducation3262>



SNPESPJ.FSU.FR



Dans le cadre de la campagne menée par notre fédération, la FSU, contre les projets de remise en cause du jours de carence, nous vous proposons quelques éclairages supplémentaires.

Le SNPES-PJJ/FSU tenait à apporter quelques précisions à la suite de notre communiqué, envoyé la semaine dernière concernant la volonté du ministre de la fonction publique d'imposer 5 jours de carence dans la fonction publique d'Etat.

Pour appuyer son propos, M. Kasbarian martèle dès qu'un micro se tend devant lui : les fonctionnaires sont "absentéistes" ! De quoi faire bondir quand on connaît la signification réelle du mot "être absent·e de manière habituelle ou systématique de son lieu de travail". L'utilisation de ce mot n'est pas innocente : elle laisse à penser que non seulement, les fonctionnaires seraient systématiquement absent.es, mais flotte aussi l'idée d'une forme de culpabilisation des professionnel·les qui abuseraient ainsi du système. Absentéistes et profiteur.ses.

Les propos démagogiques de M. Kasbarian, déjà en responsabilité dans le précédent gouvernement, ne trompent personne. Les fonctionnaires étaient à applaudir pour leur engagement au sortir de la pandémie, ils sont désormais honnis afin de détourner la responsabilité politique d'une gestion calamiteuse des comptes publics accrue par le refus systématique d'imposer les superprofits et des plus grandes fortunes.

Mais face à ce discours, quelle est la réalité des chiffres ?

Une étude de la DGAFP de 2019 donne des chiffres très clairs :

**Les fonctionnaires d'Etat sont moins absent·es que dans le privé !
Part d'absence d'au moins un jour pour raison de santé sur une semaine :**

Fonction publique d'Etat : 3,2%

Secteur privé : 3,9%

De son côté, **L'Insee a conclu en 2017** que la mise en place du jour de carence entre 2012 et 2014 a pu induire une baisse importante des arrêts de deux jours, sous l'effet dissuasif de la mesure, pour une augmentation des arrêts d'une semaine, jusqu'à trois mois. La conclusion du rapport, pleine de bon sens, sonne comme un conseil avisé pour un ministre qui devrait se rappeler humblement de son incomptérence dans le domaine médical : ***"Certains agents connaissant un problème de santé pourraient hésiter à s'arrêter de travailler pour se soigner. Leur état de santé se dégraderait et conduirait in fine à des arrêts plus longs."***

Alors sur quoi s'appuie le ministre de la fonction publique ? Sur le rapport de l'IGAS publié en septembre. **Le problème est que lorsqu'on le lit, il est loin de dire que les fonctionnaires sont dans l'abus... au contraire !**



snpes.pjj.fsu@mailo.com



01 42 60 11 49



<https://www.facebook.com/profile.php?id=100064701035003>



<https://youtube.com/@ouiauparideleducation3262>



SNPESPJ.FSU.FR



En 2022, même après une hausse en raison du Covid, les fonctionnaires de l'Etat, hors enseignant·es, affichent toujours un nombre d'arrêts par professionnel·le inférieur au secteur privé (10,2 jours contre 11,6 jours dans le privé). Concernant les enseignant·es, le nombre d'arrêts est identique au secteur privé (11,6 jours).

On est loin des déclarations fracassantes du ministre qui prétend s'appuyer sur ce rapport !

Quant au pseudo-argument d'un alignement sur le privé, il ne tient pas. Selon le rapport de l'IGAS, deux tiers des salariés du privé sont "protégés contre la perte de revenu induite par le délai de carence par le biais de la prévoyance d'entreprise". En imposant 3 jours de carence aux fonctionnaires, Guillaume Kasbarian vise donc à aligner les fonctionnaires sur le pire du privé ! Cette mesure va aussi toucher plus durement les femmes et les professionnel·les aux métiers pénibles.

Pour résumer, les derniers rapports sont formels, les fonctionnaires d'Etat, ne sont pas plus absent·es que dans le privé. Quant aux personnels de l'hospitalière et de la territoriale, une très grande partie de la différence avec le privé s'explique par la structure des emplois et les caractéristiques socio-démographiques des professionnel·les. **Mais il est sans doute plus facile pour le ministre de la Fonction publique de jeter en pâture les fonctionnaires pour les faire passer pour des privilégiés profiteurs du système alors même que l'essence de leur métier est d'être au service du public et de l'intérêt général.**

Le SNPES-PJJ/FSU s'inquiète de voir de plus en plus de personnels malades en contacts avec les publics, faute de la soutenabilité financière d'un arrêt maladie et de convocation régulière auprès de la médecine de prévention.

A la PJJ et au sein de certains territoires, des personnels n'ont rencontré qu'à une ou deux reprises la médecine de prévention durant la totalité de leur carrière.

Par ailleurs, plutôt que de stigmatiser les fonctionnaires, le SNPES-PJJ/FSU soutient que le gouvernement devrait plutôt mettre au réflexion l'impact du nouveau management public, l'évolution des carrières et la modification des organisations de travail sur la santé des fonctionnaires.

A ce titre, le SNPES-PJJ/FSU rappel le constat du **Bilan d'activité 2022 du réseau des psychologues du travail du secrétariat général du ministère de la justice** "Plusieurs demandes montrent les effets du nouveau code de la justice pénale des mineurs (CJPM) et ses impacts sur les Équipes. On note de prime abord une question de charge de travail, de réduction de délai et un sentiment de devoir travailler dans l'urgence. Ce sentiment se transforme pour certains peu à peu en une perte de sens..."

Le SNPES-PJJ/FSU revendique une véritable prise en compte des problèmes de santé des personnels. **Il est urgent que la PJJ applique la loi pour la sécurité des mineurs, des familles et des professionnel·les.** La disponibilité d'une médecine de prévention, la réfection des bâtis dangereux, insalubres ou vétustes, le respect de la charte des temps (notamment en hébergement et concernant l'exercice des missions éducatives auprès des tribunaux...) et l'abaissement des normes en milieu ouvert (20 jeunes suivis en accompagnement pour chaque professionnel·le...) sont des priorités.

Avec sa fédération, la FSU, le SNPES-PJJ/FSU s'inscrira dans toutes les initiatives intersyndicales pour entrer en résistance face aux projets qui menacent la santé des personnels.